



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 24/10/2022

**Santé animale et sécurité sanitaire**

**Une feuille de route pour lutter  
contre la brucellose en Savoie et Haute-Savoie**

**Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, s'est rendu ce lundi 24 octobre dans un élevage laitier de Haute-Savoie au lendemain de la présentation aux acteurs agricoles des départements de Savoie et Haute-Savoie de la feuille de route sur la gestion de la brucellose. Fruit d'un travail collectif conduit sous l'égide du ministère, la feuille de route vise à mieux lutter contre cette zoonose en élevage comme dans la faune sauvage. Cette maladie bactérienne très contagieuse pour les ruminants, peut se transmettre à l'Homme, et les bouquetins du massif constituent un réservoir.**

La brucellose est une maladie bactérienne très contagieuse chez les bovins et les petits ruminants. Elle peut entraîner des avortements, une réduction de la fertilité ou une chute de production laitière par exemple. Présente dans la population de bouquetins du massif du Bargy (Haute-Savoie) depuis 2012, elle est une menace permanente pour les bovins en alpage et constitue un risque important pour la santé publique : la maladie peut se transmettre à l'Homme, à la suite de la consommation de produits laitiers au lait cru provenant d'animaux infectés par la bactérie ou après contact direct avec des animaux atteints de brucellose.

La France est indemne de brucellose. Au cours de la dernière décennie, deux foyers de brucellose bovine ont été identifiés en France dans le département de la Haute-Savoie en 2012 et 2021, dans des cheptels estivant dans le Bargy.

La feuille de route ministérielle s'organise autour de 4 axes :

**1/ Surveiller pour protéger la santé animale et la santé publique**

La détection précoce dans les élevages est primordiale pour éviter les chaînes de contaminations. Dès l'été 2022, le Préfet de Haute-Savoie a instauré un nouveau renforcement de la surveillance pour les élevages en estive dans la zone exposée (dépistages, surveillance sérologique des chiens de troupeau...) ainsi que pour la faune sauvage. Cette surveillance renforcée a été étendue au département de la Savoie à des élevages estivant dans le massif des Aravis à la suite de la découverte en juillet 2022, d'un bouquetin infecté par la brucellose. Des mesures de surveillance et de lutte complémentaires à celles déjà en place depuis 2012 sont mises en place dans la faune sauvage, chez les bouquetins mais également chez les espèces chassées (chamois cerfs...).

**2/ Eradiquer la maladie**

En cas de détection d'un foyer en élevage, seul l'abattage total garantit l'éradication de la maladie, en raison de la forte contagiosité de la brucellose, de la durée d'incubation longue et de l'absence de symptômes cliniques dans certains cas.

L'objectif est également de viser l'extinction de la maladie dans les populations de bouquetins. A la suite

de la découverte d'un nouveau cheptel bovin contaminé en novembre 2021, les moyens mis en œuvre cette année montrent l'engagement de l'Etat : plus de 170 bouquetins ont été capturés cette année, et 61 prélevés. Les opérations de capture et de tirs visent à réduire la prévalence de la maladie au sein de la population de bouquetins et sans menacer la survie de l'espèce.

### 3/ Adapter

Pour permettre une adaptation des mesures de gestion grâce à un approfondissement des connaissances scientifiques, et mieux maîtriser les effets des mesures de lutte sur les filières aval, l'Etat finance par ailleurs à hauteur de 70% une étude à 400 000 € pour, d'une part, améliorer les performances d'analyses et de détection de la bactérie *Brucella* dans le lait et les fromages et, d'autre part, suivre le comportement de *brucella* tout au long de la durée de vie de fromages qui seraient contaminés.

De plus, la validation récente d'un nouveau test par l'Anses diminuera le temps nécessaire pour déterminer si un foyer est indemne ou infecté de brucellose et réduira ainsi les impacts sur les cheptels suspects et leurs productions.

### 4/ Accompagner

Des groupes de travail et des comités de suivi vont être créés avec les acteurs locaux. Ils permettront de :

- partager les résultats des programmes de surveillance et de lutte dans la faune sauvage ;
- partager les résultats des programmes de surveillance en élevage ;
- assurer un suivi de l'avancement de la feuille de route brucellose ;
- concerter les mesures de gestion en cas de foyers découverts dans une exploitation.

La feuille de route vise à garantir la santé des consommateurs tout en maîtrisant les effets de cette zoonose sur les élevages et en particulier la production de reblochon, trésor de la gastronomie française. Tous les acteurs sont mobilisés : éleveurs, fromagers, association de protection de la nature, chasseurs, pour atteindre l'objectif d'éradication de cette maladie et protéger la santé publique et la santé animale tout en préservant la biodiversité.

## Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv